

Description du Service

Durée minimum de l'engagement contractuel Le tarif est calculé sur une base mensuelle (2)	Au choix du client 12 ou 24 mois
--	----------------------------------

Formule Tarifaire - Composants du Service SCOUBIDO 2 (2)

A la souscription de son engagement initial, le client doit souscrire à un composant parmi la catégorie Calls/SMS et à la possibilité de souscrire à un composant parmi la catégorie Mobile Internet pour un montant minimal de 25€ TTC.

Composant Calls/SMS			
	S	M	L
	15 €	20 €	25 €
Communications incluses dans le composant Calls/SMS			
Appels nationaux, vers et depuis l'Europe (3)	90 minutes	180 minutes	Inclus Jusqu'à 5000 minutes
SMS nationaux, vers et depuis l'Europe (3)	Inclus Jusqu'à 5000 SMS	Inclus Jusqu'à 5000 SMS	Inclus Jusqu'à 5000 SMS
Rythme de facturation des communications incluses dans l'abonnement (5)			
Appels	60"/60"		

Composant Mobile Internet			
	S	M	L
	10 €	15 €	25 €
Communications incluses dans le composant Mobile Internet			
Trafic Data (4)	1,03 GB	3,06 GB	15,1 GB
Rythme de facturation des communications incluses dans l'abonnement			
Trafic data	Par KB		

- (1) Le taux de TVA applicable au jour de la dernière mise à jour du Plan tarifaire est de 17%.
- (2) Le tarif applicable pour le mois de la souscription est calculé au prorata du nombre de jours restant à courir entre le jour de la souscription et le dernier jour du mois concerné. Le traitement de la résiliation se fera conformément aux délais spécifiés dans les Conditions Générales de Vente pour Services de Télécommunication Mobiles et le dernier jour du mois concerné. Les consommations ne sont pas appliquées au prorata. La durée d'engagement minimum de la Formule Tarifaire pour les composants des catégories Calls/SMS et Mobile Internet équivaut à la durée minimum de l'engagement initial souscrit au titre du contrat. Au titre de la Formule Tarifaire, le choix d'un composant parmi la catégorie Calls/SMS est obligatoire afin de souscrire à la présente offre.
- (3) **Appels nationaux** : appels depuis le réseau mobile POST (incluant le réseau mobile 4G selon compatibilité de votre appareil et configuration technique) vers un numéro fixe ou mobile d'un réseau national ou consultation de la messagerie vocale. Hors numéros spéciaux, appels vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie.
Appels vers et depuis l'Europe : Appels du réseau mobile POST (incluant le réseau mobile 4G selon compatibilité de votre appareil et configuration technique) vers un numéro fixe ou mobile en Europe, appels depuis un pays d'Europe vers un numéro fixe ou mobile d'un pays d'Europe et appels vers le numéro de consultation de la messagerie vocale. Hors numéros spéciaux, appels vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie. Le terme « Europe » fait référence à la zone 1 de la liste reprise à la section Tarifs internationaux et Roaming.
SMS et MMS nationaux / vers et depuis l'Europe : SMS depuis le réseau mobile POST ou depuis le réseau d'un pays d'Europe (Zone 1) vers un mobile d'un réseau national ou vers un mobile d'un réseau en Europe, hors SMS premium (prix disponibles sur www.post.lu/conditions). Dans le cas d'envoi d'un message SMS ou MMS à plusieurs destinataires, un SMS respectivement un MMS selon le cas sera facturé pour chaque destinataire. La taille maximale d'un MMS est techniquement limitée à 200 KB. La réception de SMS et MMS est gratuite depuis le réseau mobile POST ou depuis un réseau mobile européen. Pour la réception de MMS, des frais additionnels pour le trafic data généré pourront être facturés (tarifs et accords de roaming disponibles sur www.post.lu/fr/particuliers/mobile/roaming).
 Les unités consommées vers et depuis l'Europe sont décomptées des forfaits par ordre de traitement par POST Telecom S.A. des données de facturation transmises par les opérateurs étrangers, dépendant des contraintes techniques inhérentes au système de facturation et à la date de réception de ces données ; POST Telecom S.A. ne peut garantir que cet ordre correspond à l'ordre chronologique des communications effectuées.
- (4) **Trafic data National et Europe** : communications de données de type commutation par paquets réalisées à partir du réseau mobile POST ou depuis un pays d'Europe. Le terme Europe fait référence à la zone 1 de la liste reprise à la section Tarifs internationaux et Roaming.
 1 MB = 1024 KB. Le débit peut être influencé par différents facteurs. De plus amples détails concernant les débits peuvent être trouvés dans le Document Net Neutralité. Comme le prévoit la réglementation européenne, POST applique une politique de consommation en Europe correspondant au minimum au volume total inclus dans l'offre sans surcharge.
- (5) **Rythmes de facturation** : 60"/60" : facturation par minute pleine - 30"/1" : facturation des trente (30) premières secondes puis par seconde - 1"/1" : facturation par seconde.

Options supplémentaires à la Formule Tarifaire souscrite (7)

Prix mensuel en € TTC

Après souscription de son engagement initial, le client a la possibilité de souscrire à tout moment pendant la durée de son contrat à une option par catégorie parmi les catégories suivantes :

Garantie+ (6)	
S : Panne mécanique, vol, jusqu'à 25% de remise pour perte et dommage	4 € / mois
M : Panne mécanique, vol, jusqu'à 35% de remise pour perte et dommage	8 € / mois
L : Panne mécanique, vol, jusqu'à 50% de remise pour perte et dommage	10 € / mois
Option Mobile Internet Beyond Europe (8)	
XS Data Beyond Europe 5 MB supplémentaires par mois	20 € / mois
S : Data Beyond Europe 10 MB supplémentaires par mois	30 € / mois
M : Data Beyond Europe 30 MB supplémentaires par mois	70 € / mois
L : Data Beyond Europe 60 MB supplémentaires par mois	125 € / mois
XL Data Beyond Europe 150 MB supplémentaires par mois	200 € / mois
Extravolume (9)	
5 GB supplémentaires Mobile Internet	10 €
10 GB supplémentaires Mobile Internet	15 €
Option Spotify	
Spotify Le service Spotify n'est plus commercialisé (10)	10 €

Frais Administratifs

Réception de facture détaillée par courrier	2€ / mois
Réception de facture par e-mail	Gratuite
Frais administratifs pour retard de paiement (11)	25 €

- (6) L'option Garantie + est souscrite pour une durée d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de l'option Garantie + souscrite sans indication de motif par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg. La résiliation de l'option Garantie + ne sera effective qu'à la fin du mois de réception par POST Telecom S.A. du courrier de résiliation adressé par le client. Voir conditions particulières applicables à Garantie + sur www.post.lu/conditions.
- (7) Les options sont souscrites pour une durée minimale d'un mois reconduite tacitement jusqu'au prochain terme du contrat. Le client a toutefois la possibilité de demander la résiliation de tout ou partie des options souscrites sans indication de motif par courrier recommandé avec accusé réception adressé à POST Telecom S.A., 1 rue Bian, L-1235 Luxembourg. La résiliation d'une option ne sera effective qu'à la fin d'un délai de 24h à réception par POST Telecom S.A. d'une telle demande via l'application mobile ou tout autre moyen de vente à distance électronique ou via courrier de résiliation adressé par le client.
- (8) Beyond Europe : Trafic data hors Europe : Communications de données de type commutation par paquets depuis un pays hors Europe. Le terme Europe fait référence à la zone 1 de la liste reprise à la section Tarifs internationaux et Roaming. 1MB = 1024 KB. Les unités consommées vers et depuis l'Europe sont décomptées des forfaits par ordre de traitement par POST Telecom S.A. des données de facturation transmises par les opérateurs étrangers, dépendant des contraintes techniques inhérentes au système de facturation et à la date de réception de ces données ; POST Telecom S.A. ne peut garantir que cet ordre correspond à l'ordre chronologique des communications effectuées.
- (9) ExtraVolume : service que le client peut souscrire afin de bénéficier d'un volume Mobile Internet National et Europe supplémentaire après consommation du volume Mobile Internet inclus dans la Formule Tarifaire. Le volume alloué au titre du produit ExtraVolume souscrit doit être consommé endéans la période commençant à courir le jour de sa souscription et terminant le dernier jour du mois civil au cours duquel il a été souscrit ; le reliquat non consommé durant cette période n'est pas reportable. Le prix du produit ExtraVolume est payable intégralement à la souscription, indépendamment du nombre effectif de jours restants à courir jusqu'à la fin du mois civil de sa souscription.
- (10) Pour les clients ayant profité de l'offre promotionnelle : Le service Spotify Premium était gratuit pendant 6 mois à compter de la date d'activation du compte Spotify sur mypass.lu ou mypass.lu/spotify. Offre valable une seule fois par ligne. Le trafic internet mobile pour le téléchargement, la consultation et le streaming sur l'application mobile ou tablette de Spotify est gratuit, illimité et à vitesse maximale sur le réseau mobile POST.
- (11) Les frais administratifs pour retard de paiement s'appliquent lorsque POST effectue un blocage total de la ligne, soit après deux notifications et un blocage partiel de la ligne. Les frais s'appliquent une fois par compte client et par action de blocage total. Un compte client correspond à une facture et peut regrouper plusieurs abonnements.

Communications hors forfait

En € TTC

en dehors ou au-delà des Composants de la Formule Tarifaire et/ou des options

Communications nationales et internationales vers l'Europe (3) effectuées à partir du réseau mobile POST		
Appels	Vers un réseau fixe ou mobile national ou consultation de la messagerie vocale	0,10 €
	Vers un réseau fixe d'un pays d'Europe	0,22 €
	Vers un réseau mobile d'un pays d'Europe	0,22 €
	Vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie nationaux	0,10 €
	Vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie d'un pays d'Europe	0,22 €
	Vers les services spéciaux nationaux	0,10 € + TX (12)
	Rythme de facturation Appels	60"/60" (5)
SMS	Envoi d'un SMS vers un réseau mobile (3)	0,07 €
	Réception de SMS (3)	Gratuit
MMS	Envoi d'un message MMS de taille inférieure ou égale à 200KB (3)	0,10 €
	Réception d'un MMS (3)	Gratuit
Data	Prix d'un mégabyte (MB) de données transmises ou reçues	0,06 € /MB
	Rythme de facturation	1 KB

Communications Roaming effectuées en Europe (3)		
Appels	Vers un réseau fixe ou mobile	0,10 €
	Vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie	0,10 €
	Rythme de facturation Appels	60"/60" (5)
SMS	Envoi d'un SMS vers un réseau mobile (3)	0,07 €
	Réception de SMS (3)	Gratuit
MMS	Envoi d'un message MMS de taille inférieure ou égale à 200KB (3)	0,10 €
	Réception d'un MMS (3)	Gratuit
Data	Prix d'un mégabyte (MB) de données transmises ou reçues (4)	0,06 € /MB
	Rythme de facturation (4)	1 KB

Communications Internationales vers un pays Hors Europe ou Roaming effectuées dans des pays hors Europe		
Voir section Tarifs Internationaux et Roaming (en annexe)		

(12) TX : Prix et rythme de facturation appliqués pour l'utilisation des services spéciaux nationaux SMS Premium, appels vers numéros Voix sur Internet et data, fax et visiophonie. 1 MB = 1024 KB

Services de prévention de surconsommation

Composants Calls/SMS et Options Calls Europe

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 100% du volume d'appels/SMS forfaitaire mensuel souscrit.

Composants, Mobile Internet et Options Mobile Internet Europe, Mobile Internet Beyond Europe

Un (1) SMS d'information est envoyé après consommation de 80 % et 100% du volume de trafic data forfaitaire mensuel souscrit.

POST Telecom prend des mesures raisonnables pour assurer l'envoi de SMS d'alertes de consommation, sans toutefois garantir leur réception par le Client, notamment dans les cas suivants (liste non-exhaustive): défaillance technique lors de la transmission des SMS imputable à un tiers, défaillance technique du téléphone ou autre terminal mobile, de la carte SIM et/ou de ses accessoires, indisponibilité du téléphone mobile sans couverture réseau et/ou éteint. POST Telecom ne peut en outre être tenue responsable en cas de mauvaise utilisation des réseaux, en cas de transmission des signaux radioélectriques affectée par des contraintes techniques imposées à l'opérateur par les autorités compétentes, ni en cas de perturbations et d'interruption dans la fourniture ou l'exploitation des moyens de télécommunications fournis par le ou les exploitants des réseaux auxquels sont affiliés les services de POST Telecom.

Services de prévention de surconsommation Mobile Internet National et Roaming non-sollicitée

Un plafond de 50 € HTVA est appliqué par défaut pour les communications Mobile Internet pour tous nos clients. Ce mécanisme vise à protéger les consommateurs de consommation Mobile Internet non-sollicitée et de maîtriser au mieux leurs dépenses. Vous pouvez gérer ce mécanisme de prévention et, le cas échéant, le modifier par simple envoi d'un SMS ; consultez www.post.lu/conditions pour de plus amples renseignements.

Prévention d'utilisation permanente des services de communications en itinérance

Conformément à la réglementation européenne en vigueur et afin d'éviter une utilisation permanente des services de communications en itinérance, POST est susceptible de contrôler la consommation du service de communication mobile faite par le consommateur. A cette fin, POST peut vérifier, sur une période minimale de 4 mois consécutifs, si la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en roaming dans tous les pays de la zone 1 telle que décrite dans la section «Tarifs internationaux et roaming» est plus importante que la consommation de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB en national. Un tel contrôle est sujet à l'art. 11 des CGV relatif à la protection des données personnelles.

Est considérée comme abusive toute situation où la présence et la consommation du service de communication mobile en roaming sont plus importantes (i.e. plus de 50 %) que la présence sur le territoire luxembourgeois et la consommation du service de communication mobile en national. Afin de déterminer ces proportions, POST peut procéder à un décomptage de toutes les unités de minutes, de SMS et/ou de données internet exprimées en MB consommées par le client ainsi que du nombre de jours passés en UE et au Luxembourg (13).

Lorsqu'un risque d'abus sur un type d'appel (appels sortants, SMS envoyés, internet mobile) est détecté, POST peut demander au client de clarifier sa situation en fournissant une preuve de lien stable avec le Luxembourg (14). Au cas où aucune réponse n'est fournie par le client endéans deux semaines, POST se réserve le droit d'appliquer une surcharge à toute unité de type d'appel consommée en itinérance (minute d'appels sortants, SMS envoyés ou MB d'Internet mobile) telle que définie par la réglementation européenne. L'application de la surcharge commence dès écoulement des deux semaines pendant lesquelles le client peut clarifier sa situation et prendra fin lorsque la consommation répond à nouveau aux critères d'une consommation non-abusive. Il convient de noter que cette procédure peut être applicable à plusieurs types d'appels simultanément, pour lesquels un risque d'abus a été détecté.

(13) Chaque jour où une connexion au réseau national est enregistrée est compté comme un jour de présence nationale de ce client

(14) Conformément à la réglementation européenne en vigueur, on entend par «lien stable avec le Luxembourg», une présence sur le territoire de ce dernier, résultant d'un emploi non temporaire et à temps complet, y compris celui des travailleurs frontaliers, de relations contractuelles durables impliquant un degré équivalent de présence physique d'un travailleur indépendant, de la participation à des cycles d'études réguliers à temps complet ou d'autres situations, telles que celle des travailleurs détachés ou des retraités, lorsqu'elles impliquent un degré équivalent de présence sur le territoire. Afin de prouver son lien stable, le client peut fournir un certificat de travail, un certificat de scolarité, ou bien un certificat de résidence.

Zone 1 - Europe		
Pays de la zone 1	International : prix par minute des appels vers les pays de la zone 1	Roaming : Prix par minute des appels depuis les pays de la zone 1
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne (Canaries, Ceuta et Melilla incluses), Estonie, Finlande (Aland inclus), France, Gibraltar, Grèce, Guadeloupe, Guyane française, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Martinique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal (Açores et Madère inclus), République Tchèque, Réunion, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Martin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Vatican City	Vers un numéro fixe Vers un numéro mobile SMS sortant MMS sortant	Vers Zone 1 Inklus dans nos offres ou voir section Hors Forfait Vers Zone 2 2,0010 € Vers Zone 3 2,5760 € Vers Zone 4 3,6570 € Vers Zone 5 6,10 €
	Rythme de facturation des appels internationaux Appels voix émis 60"/60" (5)	Rythme de facturation des appels roaming Appels voix émis 30"/1" (5)
Zone 2		
Pays de la zone 2	International : prix par minute des appels vers les pays de la zone 2	Roaming : Prix par minute des appels depuis les pays de la zone 2
Albanie, Andorre, Saint-Marin, Turquie	Vers un numéro fixe 0,3500 € Vers un numéro mobile 0,5000 € SMS sortant 0,1000 € MMS sortant 0,1000 €	Vers Zone 1 0,2760 € Entrant 0,0805 € Vers Zone 2 2,0010 € SMS MO (MT gratuit) 0,0920 € Vers Zone 3 2,5760 € MMS MO (MT gratuit) 0,2530 € Vers Zone 4 3,6570 € Trafic Data (€ par MB) 0,5175 € Vers Zone 5 6,10 €
	Rythme de facturation des appels internationaux Appels voix émis 60"/60" (5)	Appels voix émis 60"/60" (5) Appels voix reçus 60"/60" (5) Trafic Data 10 KB
Zone 3		
Pays de la zone 3	International : prix par minute des appels vers les pays de la zone 3	Roaming : Prix par minute des appels depuis les pays de la zone 3
Alaska, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Canada, Egypte, États-Unis, Géorgie, Iles Féroé, Nouvelle-Zélande, Macédoine, Moldavie, Monaco, Monténégro, Serbie (et Kosovo), Ukraine	Vers un numéro fixe 0,6200 € Vers un numéro mobile 0,7500 € SMS sortant 0,1000 € MMS sortant 0,1000 €	Vers Zone 1 2,2885 € Entrant 0,8510 € Vers Zone 2 3,1510 € SMS MO (MT gratuit) 0,4600 € Vers Zone 3 3,3005 € MMS MO (MT gratuit) 0,9200 € Vers Zone 4 3,6570 € Trafic Data (€ par MB) 9,0620 € Vers Zone 5 6,10 €
	Rythme de facturation des appels internationaux Appels voix émis 60"/60" (5)	Appels voix émis 60"/60" (5) Appels voix reçus 60"/60" (5) Trafic Data 10 KB
Zone 4		
Pays de la zone 4	International : prix par minute des appels vers les pays de la zone 4	Roaming : Prix par minute des appels depuis les pays de la zone 4
Reste du monde	Vers un numéro fixe 1,5900 € Vers un numéro mobile 1,5900 € SMS sortant 0,1000 € MMS sortant 0,1000 €	Vers Zone 1 2,8635 € Entrant 1,1270 € Vers Zone 2 3,6570 € SMS MO (MT gratuit) 0,5750 € Vers Zone 3 3,6570 € MMS MO (MT gratuit) 1,1500 € Vers Zone 4 4,0825 € Trafic Data (€ par MB) 10,3500 € Vers Zone 5 6,10 €
	Rythme de facturation des appels internationaux Appels voix émis 60"/60" (5)	Appels voix émis 60"/60" (5) Appels voix reçus 60"/60" (5) Trafic Data 10 KB
Zone 5 (satellitaire)		
Pays de la zone 5	International : prix par minute des appels vers les pays de la zone 5	Roaming : Prix par minute des appels depuis les pays de la zone 5
Inmarsat, Emsat, Iridium (16 et 17), Maritimcom, OnAir et autres satellites (ferries et croiseurs inclus)	Vers un numéro fixe 6,10 € Vers un numéro mobile 6,10 € SMS sortant 0,1000 € MMS sortant 0,1000 €	Vers Zone 1 3,15 € Entrant 1,1270 € Vers Zone 2 3,65 € SMS MO (MT gratuit) 1,1500 € Vers Zone 3 3,65 € MMS MO (MT gratuit) 2,3000 € Vers Zone 4 4,10 € Trafic Data (€ par MB) 11,5000 € Vers Zone 5 6,10 €
	Rythme de facturation des appels internationaux Appels voix émis 60"/60" (5)	Appels voix émis 60"/60" (5) Appels voix reçus 60"/60" (5) Trafic Data 10 KB